

Les écoles croulent sous les factures impayées

- Le “système des enveloppes”, qui permettait de payer en avance et en cash les frais d’une année scolaire, est révolu.

- Depuis la rentrée, les écoles se doivent d’être plus transparentes sur les frais qui sont à assurer, au travers de décomptes périodiques.

- Le travail administratif des directions s’est cependant alourdi et les cas de non-paiement de factures se multiplient.

“Chaque mois, je me retrouve avec 4 000 euros non remboursés”

Mon école est une école primaire située aux portes d’une ville wallonne. On y accueille environ 270 élèves et le public est assez favorisé. Pourtant, depuis septembre, je me retrouve chaque mois avec 4 000 euros de factures non payées de la part des parents. Fin décembre, le trou dépassait les 16 000 euros. Pour une petite structure comme la mienne, qui doit à son tour as-

assurer le paiement de différents contrats, la situation est intenable.”

Directeur, Fabien Lambert (de son nom d’emprunt) tire la sonnette d’alarme. Depuis la rentrée, une circulaire interdit formellement les établissements de demander aux parents de remplir avec du cash des enveloppes qui serviront, au cours de l’année, à payer les frais scolaires tels que les frais de cantine, de photocopies, le prêt de

livres ou l’accès à la garderie.

Désormais, en plus de transmettre au mois de septembre aux parents une estimation des coûts qui leur seront demandés tout au long de l’année, les écoles doivent leur faire parvenir tous les quatre mois au moins un décompte périodique. Ce document reprend, par

élève et pour la période couverte, la liste de l'ensemble des frais réclamés qui devront être payés par versement.

L'objectif du législateur était d'offrir au système et aux parents une bien plus grande transparence que précédemment.

Un arriéré de 64 000 euros

Mais voilà, pour de nombreux directeurs cette nouvelle réglementation apporte bien plus de problèmes que prévu.

“Dans mon école, c'est sans doute la négligence ou la distraction qui expliquent les retards ou les non-payements, explique Fabien Lambert. Quoi qu'il en soit, je dois multiplier les rappels et les courriers, mais aussi mettre en demeure certains parents et envisager des mesures qui toucheront les mauvais payeurs. J'espère ne pas devoir en arriver à de telles sanctions, mais si cela continue je serai contraint de supprimer les repas chauds ou l'accès à des activités culturelles”.

Dans d'autres écoles, qui accueillent un public moins favorisé, il nous revient que les frais impayés sont plus importants encore. Une école bruxelloise a ainsi dû assumer un arriéré de 64 000 euros l'an dernier. Une autre direction a dû faire le choix de revenir au système des enveloppes, ce qui n'est pourtant pas permis.

La charge administrative

En plus de ce problème de non-payements, cette nouvelle obligation a fait exploser la charge administrative, regrettent plusieurs directeurs.

“Un tel système nous demande d'enco-

der tous les frais, de suivre toutes les factures, de vérifier leur suivi, de rappeler les parents. C'est très lourd. Dans une école comme la mienne, je ne bénéficie que de 5 000 euros par an pour financer une aide administrative. Je n'ai donc même pas un temps plein pour le secrétariat. Cela rend notre travail et nos horaires très complexes. On ne nous offre pas les moyens nécessaires pour assurer ce qui est décrété”, regrette Fabien Lambert.

Une réflexion sur les frais demandés

A l'Ufapec, l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique, Bernard Hubien, le secrétaire général, reconnaît que certains problèmes peuvent exister. *“Mais cela ne justifie en rien que l'on revienne*

sur la législation, précise-t-il. Au contraire, cela doit encourager les écoles à reréfléchir aux montants demandés aux familles, pour savoir s'ils sont tous indispensables. Je ne veux pas incriminer certaines directions. Mais je réalise que des établissements ne se rendent pas toujours compte des difficultés que rencontrent plusieurs familles, des familles monoparentales par exemple, pour répondre à toutes les demandes de frais. Je ne souhaite donc pas que l'on revienne sur ce système. Je plaide en revanche pour qu'il soit l'occasion d'un meilleur partenariat entre les familles et les écoles, et d'une réflexion générale sur les frais scolaires”.

Du côté du réseau libre, où le problème semble plus criant, le Secrétaire général (le Segec) est régulièrement mis au courant de l'existence de tels arriérés. *“A force de dire que l'école est gratuite, certains parents finissent par refuser de payer des frais légitimes. Peut-être serait-il important de rappeler que si l'accès à l'enseignement est gratuit, certains frais pour la garderie ou les repas chauds, par exemple, ont le droit d'être facturés.”*

BdO

1225€

LE COÛT D'UNE ANNÉE DANS LE PRIMAIRE

Selon une enquête de la Ligue des familles menée en 2016, tel serait le coût moyen d'une année en primaire. Ce coût est lié aux voyages, aux fournitures, aux transports... Il passe à 1550 euros dans le secondaire.

Pour la ministre, il est possible d'améliorer la perception des frais

Du côté du cabinet de la ministre Marie-Martine Schyns (CDH), on se montre compréhensif, tant vis-à-vis des parents que des directions. Une chose est certaine cependant, on ne reviendra pas sur un décret qui a été longuement préparé et qui a favorisé la transparence et des facturations plus claires pour les familles.

Echéances

“Sans revenir au système des enveloppes qui favorisait notamment le transport de cash par les élèves, il est possible de mettre en place une meilleure perception des factures. Celles-ci peuvent être mensuelles, pour que leur montant soit moins élevé”, note Eric Etienne, le porte-parole de la ministre. *“La transparence n'est pas incompatible avec une meilleure perception des frais demandés, et ce n'est pas ce souci de transparence qui crée les problèmes.”*

Au rang des solutions, existent des applications que les écoles peuvent proposer aux parents (voir ci-contre), mais aussi le fait de rendre possible l'étalement des remboursements pour les montants supérieurs à 50 euros.

Les promesses du Pacte

Quant aux défis liés à la charge de travail administratif, le cabinet rappelle que la ministre a fait de l'aide aux directions une *“condition préalable”* à la mise en place du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Si le Pacte se concrétise tel qu'il se présente aujourd'hui, les écoles plus petites (dès 500 élèves plutôt que 1 000 aujourd'hui) devraient pouvoir bénéficier d'une aide administrative, et les plus petits établissements

auront la possibilité de partager un temps plein dédié à l'administratif avec d'autres établissements.

“On ne renvoie donc pas le dossier à des temps meilleurs. Plusieurs de ces objectifs sont considérés comme préalables au Pacte”, note Eric Etienne. Et comme on annonce de premières mesures dès 2017, une telle promesse pourrait être vite concrétisée.

BdO

Nouvelles technologies

Une appli contre les oublis de paiement

APSchool est une plateforme de gestion et de paiement pour les établissements scolaires. Elle permet notamment aux parents de mettre de l'argent sur le “compte” de leur enfant pour les dépenses à venir. Une centaine d'écoles wallonnes a déjà adhéré à ce système, selon la société AP Kiosk.

Les plus : l'application permet d'alléger la charge administrative. Les écoles mobilisent moins de personnel pour gérer leurs finances. Une personne s'occupe de centraliser les factures de la cantine, des activités scolaires et de la garderie. Les parents seraient plus attentifs aux paiements réguliers des frais scolaires de leurs enfants.

Les moins : pour l'utiliser, il est nécessaire d'avoir accès à Internet et un smartphone. De plus, les comptes sont individuels. Les familles nombreuses ne peuvent effectuer de virements uniques pour toute la fratrie. **C. S. (st.)**